



Préavis pour le départ d'une location

Par Visiteur

Bonjour,

Nous sommes un couple de locataires (concubins) et nous louons notre appartement depuis près de 2 ans.

Suite a mon premier emploi dans une autre ville, nous avons envoyé un préavis de départ contenant un justificatif de mon emploi, et demandant de quitter l'appartement le 22 juin. (préavis réduit à 1 mois pour un premier emploi)

19/05 dépôt du recommandé
03/06 réception du recommandé

Première question :

D'après ce que j'ai compris, c'est la date de réception qui compte. La date de départ devra-t-elle être décalé au 3 juillet pour faire un mois ?

Deuxième question :

Nous n'avons toujours pas reçu à ce jour de réponse de leur part. Comment savoir si ils ont accepté ou pas notre préavis réduit ? Quelles sont les démarches à effectuer si nous ne recevons pas de réponse ?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

D'après ce que j'ai compris, c'est la date de réception qui compte. La date de départ devra-t-elle être décalé au 3 juillet pour faire un mois ?

Oui parfaitement votre préavis court à compter de la date de réception de la lettre recommandée.

Nous n'avons toujours pas reçu à ce jour de réponse de leur part. Comment savoir si ils ont accepté ou pas notre préavis réduit ? Quelles sont les démarches à effectuer si nous ne recevons pas de réponse ?

Le bailleurs n'a en principe pas à vous contacter.

Par contre vous vous devriez prendre contact tout d'abord pour vous assurez que votre demande a bien été prise en compte, ensuite pour leur demander à quelle date vous devez réaliser l'état des lieux de sortie et donc le rendu des clefs.

Je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement